

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole  
d'Aurillac (EPLEFPA AURILLAC)  
Lycée Agricole Georges Pompidou ENILV  
CFPPA / UFA  
Rue de Salers  
15000 AURILLAC

**Marché de transport des élèves, des apprentis, des adultes et des accompagnateurs pour les sorties pédagogiques.  
2025-2027**

**RC**  
**Règlement de consultation**

PROCEDURE DE MARCHE ADAPTEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2123 - 1  
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE



EPLEFPA AURILLAC  
Rue de Salers  
15000 AURILLAC  
Tel 04 71 46 26 60 Fax 04 71 46 26 41

## **MARCHE PUBLIC 2025-2027**

### **Procédure adaptée en application de l'Article L 2123 – 1 du Code de la commande publique**

#### **REGLEMENT DE CONSULTATION**

Date et heure limites de réception des offres  
**Vendredi 11 juillet 2025 à 17h00**

#### **Article 1 : Nom et Adresse de l'organisme acheteur**

EPLEFPA AURILLAC Rue de Salers 15000 AURILLAC  
Tel 04 71 46 26 60 Fax 04 71 46 26 60  
Pouvoir adjudicateur : Monsieur Eric CAZASSUS Directeur de l'EPLEFPA d'AURILLAC.

#### **Article 2 Objet du Marché**

La consultation porte sur un marché de services à Bons de commandes concernant le transport des apprenants et des accompagnateurs de l'Etablissement pour les sorties pédagogiques au départ de l'Etablissement et avec retour dans l'Etablissement.

#### **Article 3 Caractéristiques principales**

Marché unique de service à bons de commandes  
Financement : sur fonds propre de l'établissement  
La durée de ce marché est fixée à 24 mois à compter de sa notification.  
Ce marché concerne à titre indicatif entre 40 et 65 sorties (journée ou demi-journée) par année scolaire, des navettes régulières piscine, équitation, et en moyenne trois à quatre voyages scolaires par an.  
Cette quantité est indiquée à titre indicatif pour une période normale et pourrait être modifiée à la baisse en cas de crise sanitaire pour suivre la réglementation en matière de sorties des classes sur le terrain.

#### Article 4 Conditions de recevabilité des offres relatives au marché

Les candidats pourront répondre soit individuellement, soit sous forme de groupements solidaires

Les offres seront rédigées en langue française

Unité monétaire : l'Euro

#### Article 5 Conditions de participation

Le candidat pourra fournir à l'appui de son offre tous documents permettant d'apprécier sa capacité économique, financière, technique et professionnelle.

Notamment :

- une liste des principaux marchés départementaux en cours ces trois dernières années.
- une déclaration des effectifs annuels moyens et des personnels d'encadrement
- la production de certificats de qualités et de respects des normes

Il pourra produire à l'appui de son offre un mémoire de présentation de sa société et des moyens existants permettant de répondre au besoin.

#### Article 6 Critères d'attribution

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Offre économiquement la plus avantageuse

- prix : 50%
- qualité des services : 50%

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec le ou les candidats les mieux placés.

**Négociation / instauration d'un dialogue :**

- L'acheteur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation mais la présente consultation pourra également faire l'objet d'une négociation avec tous les candidats sélectionnés qui remettront leur offre.

- Cette négociation et ce dialogue seront formalisés par une ou plusieurs rencontres avec les candidats.

#### Article 7 Procédure

Type de procédure : procédure adaptée conformément à l'article 2123 -1 du Code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : 23 jours à compter de la date de parution de la publicité sur le site « AJI »

Date de validité des offres : 90 jours à compter de leurs réceptions

Un accusé de réception des dossiers de candidature sera adressé à chaque candidat dès réception de son offre.

#### Article 8 Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entreprise souhaitant présenter une offre sur simple demande orale.

Le dossier de consultation est également téléchargeable sur le site AJI.

Conformément à la règlementation relative à la dématérialisation les offres pourront être déposées sur le site AJI en réponse à la publication du Marché.

Les offres remises par les candidats pourront également être remises sous enveloppe cachetée portant la mention : » Marché public transport/ne pas ouvrir »

Dans ce cas, ces offres seront remises au service INTENDANCE de l'Etablissement ou envoyées par courrier (cachet de la poste faisant foi)

Adresse contre récépissé : Lycée Agricole Georges Pompidou  
Rue de Salers - 15000 AURILLAC  
(Du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et 13 heures à 17 heures)

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Adresse postale : Lycée Agricole Georges Pompidou  
Rue de Salers 15 000 AURILLAC

**Attention :** les documents du marché à savoir : RC, CCAP, CCTP, et Acte d'engagement doivent être signés à la remise de l'offre : ils engagent l'entreprise.

Date et heure limites de réception des offres  
**Vendredi 11 juillet 2025 à 17h00**

#### Article 9 Dématérialisation

Le Marché est consultable en ligne sur le site AJI (association des journées de l'intendance) Profil d'acheteur : plateforme de dématérialisation conformément à la règlementation applicable au 01 janvier 2020 pour les marchés dont le seuil a été relevé de 25 000 € HT à 40 000 € HT.

#### Article 10 Notification du Marché

La décision de non acceptation des offres sera signifiée par courrier aux entreprises non retenues

La décision d ‘acceptation de l’offre sera notifiée à l’entreprise titulaire du marché en recommandé avec accusé de réception- Acte d’engagement avec acceptation de l’acheteur  
L’Avis d’attribution fera l’objet d’une parution sur le site « AJI »

Article 11 Renseignements complémentaires

**Renseignement(s) administratif(s) et technique(s):**

**EPLEFPA AURILLAC**

**Lycée Agricole Georges Pompidou**

**INTENDANCE**

**Mr Vincent VALADIER**

**Rue de Salers**

**15 000 AURILLAC**

**04 71 46 26 60**

**Dressé par :**

**Lu et approuvé**

**Le :**

**(signature)**